

**Association des Habitants  
de Glatigny**

Association agréée – loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

12 avenue du Commerce

78000 VERSAILLES

tél.: 01 39 55 08 45

e-mail : [glatigny@glatigny.org](mailto:glatigny@glatigny.org)

<http://www.glatigny.org>

**Le Président**

Versailles, le 3 juin 2022

**Compte-rendu du CA du 01 / 06 / 2022**

Membres participants: Ch. Bouscharain, Ch. Bruyerre, A. Foucher, Ch. Gouze, S. de Lustrac, Ch. Mativon, B. de la Mettrie, V. Souche, F. Vicariot.

Invité : Th. Zang

Excusé : D. Petit

Nous avons le plaisir d'accueillir en tant qu'invité, avant qu'il ne soit élu statutairement en AG, M. Thierry ZANG, avocat, qui s'est aimablement proposé lors de la dernière AG de participer à notre conseil d'administration.

**I. Permis de construire.**

A. Foucher présente les nouveautés relevées sur le site de la mairie :

- 30 Ave Douglas Haig, (Mr Champagne), extension d'une maison individuelle par adjonction d'un volume en façade; surface créée 64 m<sup>2</sup>, surface construite 292m<sup>2</sup> sur terrain de 1086m<sup>2</sup>.
- 61 Ave F. de Pavant, (Mme de Bucy), extension et rénovation par surélévation d'une maison individuelle; surface créée 64m<sup>2</sup>, surface construite 158 m<sup>2</sup> sur terrain de 358m<sup>2</sup>.
- 40 Ave Douglas Haig, (Mme Bertin), extension d'une maison individuelle avec rénovation et réaménagement de la partie existante; surface créée 157m<sup>2</sup>, surface construite 116m<sup>2</sup> sur terrain de 1073m<sup>2</sup>.
- 54 route de Rueil, (Mr Leclerc), extension d'une maison individuelle et rénovation de l'annexe; surface créée 63m<sup>2</sup>, surface existante 141m<sup>2</sup> sur terrain de 613m<sup>2</sup>.
- à noter, au 2 Ave des Arts, la demande de surélévation d'une maison individuelle pour + 31m<sup>2</sup> sur 84m<sup>2</sup> existants a été **rejetée**.

**II. Cotisations.**

A cette date (juin 2022) nous avons reçu 123 cotisations:

Bruno fait un point rapide de la situation financière au début juin 2022 :

- en portefeuille (parts sociales): 15761,00 €
- compte sur livret : 4439,46 €
- compte courant : 2671,58 €
- liquidité caisse : 210,70 €

-----  
Total disponible : 23082,74 €

### III. Arbres remarquables.

Comme prévu lors du précédent CA, Christine a posé à la direction des espaces verts les 3 questions suivantes:

- 1- Recevez- vous systématiquement toutes les demandes de permis de construire?
- 2- Si oui, allez- vous systématiquement vérifier sur place s'il existe ou non un ou plusieurs arbres méritant d'être classé "arbre remarquable"?
- 3- Au cas où, sur le plan du terrain faisant l'objet d'une demande de permis de construire, figurent plusieurs grands arbres devant être abattus pour permettre la construction, la mairie oblige-telle le propriétaire à en replanter un nombre équivalent, comme cela se fait dans certaines communes ?

- Réponse à la question 1 : oui

- Réponse à la question 2 : pas systématiquement. S'il y a un doute, voire nécessité d'abattage d'un arbre, la ville va sur place et valide ou non l'abattage avant de donner son avis sur le PC.

- Réponse à la question 3 : oui sauf s'il s'agit d'essence peu intéressantes.

Quant à la liste des arbres remarquables qui figurait sur le plan cadastral, elle n'a pas été mise à jour depuis 22 ans. Idem pour le tableau que tenaient en commun la direction de l'urbanisme et le service des espaces verts. On notera qu'actuellement, seuls figurent sur le plan cadastral 2 arbres remarquables dans tout notre quartier. C'est fort peu !

Toutefois, si un particulier signale un arbre qui mériterait d'être classé comme "remarquable", il doit le signaler par écrit au service des espaces verts qui, dans ce cas, se déplacera et jugera s'il est intéressant ou non de l'inscrire sur ce tableau.

Ces arbres figurent dans le "plan arbre" décrit dans le mensuel de la mairie de novembre 2021.

Par ailleurs, la question du statut de ces arbres "remarquables" est posée: ont-ils un statut juridique?

- un arbre remarquable ne peut être abattu à l'occasion d'une construction.
- si son état sanitaire ou de dégradation l'exige, il peut être abattu mais il doit alors être remplacé.

Il est proposé que, en plus des EVIP (Espaces Verts Intérieurs à Protéger) qui figurent sur le plan cadastral, on demande à la mairie s'il serait possible d'intégrer dans le PLU, l'obligation de laisser en espace vert, 10% de la surface de chaque terrain.

NDLR: cela suppose de modifier le PLU en y inscrivant cette clause consistant à laisser sur tout terrain 10% de sa surface non construite. Mais c'est en général le cas sauf lorsque la construction occupe tout le terrain (sur tous ses côtés). Donc, si nous voulons, par une telle clause, conserver le caractère verdoyant de notre quartier, ce n'est pas 10% mais au moins **20 à 30 %** du chaque terrain qu'il faudrait laisser en espace vert.

Pour info, voici le lien permettant de voir sur le PLU les EVIP (Espaces Verts Intérieurs Publics ou Privés) sur lesquels il est interdit de construire (ce sont les zones en hachuré dense vert):

[https://www.versailles.fr/fileadmin/user\\_upload/Versailles-fr/Mairie/Urbanisme/PLU/cd/Documents/03-Reglement/3c\\_zonage/3-c-8-PLU-2017.pdf](https://www.versailles.fr/fileadmin/user_upload/Versailles-fr/Mairie/Urbanisme/PLU/cd/Documents/03-Reglement/3c_zonage/3-c-8-PLU-2017.pdf)

Vient ensuite la question des **espaces forestiers périurbains**. Il faut préciser que ce ne sont pas des "parcs", à l'instar des espaces verts à l'intérieur de la ville. Ils appartiennent à l'ONF et sont gérés par ce dernier.

Toutefois, il est souhaité qu'ils soient gérés comme des espaces de promenade et notamment qu'y soient interdits les "rodéos" de motos, voire de vélos parfois aménagés pour ce faire par leurs usagers. Une lettre va être adressée en ce sens à l'ONF. **Christian B.** se charge de la rédiger et prendra contact en ce sens avec P. Desnos, président de l'association des Amis des forêts.

### IV. le point sur l'ouvrage sur le quartier

Stéphanie présente l'état d'avancement de l'ouvrage sur le quartier. Elle a pu lier de nouveaux contacts, notamment avec Catherine Leconte, présidente de l'Académie de Versailles, Jacques Bonnafond et Jacques Postel, photographe à la mairie et pigiste à Toutes les Nouvelles de Versailles, lequel lui a proposé de nombreuses photos et documents très intéressants sur le quartier. Il va, entre autres, faire un article dans TLNV sur l'ouvrage élaboré par Stéphanie.

L'objectif et l'état d'avancement de cet ouvrage seront présentés le 9 juin à 21 heures à la fête du quartier

célébrant notamment l'inauguration de la maison de quartier, Stéphanie indique que cette fête sera en autres axée sur le thème de "l'arbre" .

#### **V. Idée de classement du lotissement du Parc de Glatigny en zone de protection. (ZPPAUP : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).**

A l'image de ce qui a été fait à Sceaux, il avait été émis cette idée lors d'un CA de 2020. L'objectif étant de "protéger" le quartier contre une urbanisation galopante qui lui enlèverait son caractère verdoyant et "ouvert". Avant d'aller plus loin, **Christian B. et Alain F.** vont contacter la commune de Sceaux pour voir exactement ce qu'ils ont fait et les avantages qu'elle en retire.

Stéphanie pense qu'il serait opportun d'attendre la sortie de l'ouvrage sur le quartier avant de lancer éventuellement l'opération et rappelle qu'il faudra être discret pour ne pas "alerter " le camp des densificateurs - bétonneurs" (cf le précédent CR du CA du 10 mars 2020).

#### **VI. Aménagement du quartier (circulation, entretien des routes et des trottoirs)**

Rien d'important à signaler sinon que :

- La mairie continue à mettre en "stabilisé" les nouveaux trottoirs qu'elle refait.
- La couleur du revêtement asphalte des voies de roulement est revenue semble-t-il au noir, après être passée au rouge ce qui était plus joli mais plus onéreux paraît-il... **F. Vicariot** va contacter M. Lion sur ce sujet.
- Il avait été demandé l'installation dans notre quartier de distributeurs de sacs pour les crottes de chiens, mais la mairie n'a pas accédé à cette demande.
- **Dépôts permanents de poubelles** et déchets divers place Laboulaye: il est rappelé que nous avons déjà demandé à la mairie de faire respecter son propre règlement concernant les jours et heures de dépôts, chose qui n'est pas respectée par les magasins du bout de la route de Rueil et la Pampa. Cela a été suivi d'effet pendant quelques semaines puis tout est revenu comme avant. De plus, face à ce dépôt quasi permanent, des riverains viennent y déposer leurs propres déchets, cartons et autres. Résultat: il ya en permanence des bacs poubelles débordants et des amoncellements de cartons et autres objets sur le trottoir de la place. Il est donc décidé
  - que **Stéphanie** va saisir le conseil de quartier (M. P. Boitelle son président ou M. Perier son vice président)de cette question
  - que **F. Vicariot** va relancer la mairie d'abord oralement, en lui signifiant que cet demande serait accompagnée d'une lettre recommandée avec AR, puis suivie si nécessaire d'une requête auprès du tribunal administratif et enfin d'un constat d'huissier si nous devons aller jusque là.

**Christian** suggère de demander à la mairie (ou VPG) de faire procéder au ramassage de ces poubelles à heures et jours fixes lorsqu'elles ne devraient pas être là.

#### **VII. Vente de charité de St Joseph.**

Christophe Mativon , qui fait partie de l'organisation de cette manifestation, en rappelle les trois objectifs:

- perpétuer la tradition des journées missionnaires qui y avaient lieu depuis des années,
- poursuivre la mission de l'Eglise: rassembler ses fidèles et autres personnes du quartier autour d'un évènement "social",
- aider financièrement, grâce aux gains de ces journées, des associations caritatives.

Il y a quelques années, ces journées au cours des quelles de nombreuses activités étaient prévues pour les enfants notamment, rassemblaient beaucoup de monde. Pour un certain nombre de raisons, les activités pour enfants ont disparu et la fréquentation a fortement diminué, ce que la COVID n'a rien arrangé.

En 2022 toutefois, elle a fortement repris pour revenir aux nombres et chiffres des années 2015-2017/18.

La question se pose donc de relancer cette activité selon le format d'autrefois, ce que, semble-t-il, souhaitent de nombreuses personnes.

Une réunion est prévue la semaine prochaine chez Christophe avec la responsable de l'organisation de ces journées, pour voir ce qu'il est possible de faire en ce sens.

## VIII. Questions diverses

### 1/ Journées Mois Molière et activités square Jeanne d'Arc,

Le 19 juin après midi, est prévue, comme cela se faisait avant la COVID, une pièce de théâtre en plein air au Square Jeanne d'Arc, Bd de Glatigny. Il est rappelé qu'à cette occasion, l'association organisait pour ses adhérents, juste avant, un pot suivi d'un pique-nique. Cela a été abandonné car, les dernières années, il n'y avait plus personne. Pour nous rappeler au bon souvenir de nos adhérents, nous allons leur envoyer un mail pour leur rappeler cet évènement théâtral, ce qui est en plus dans notre mandat d'association des habitants du quartier. (A signaler qu'à la date de diffusion de ce projet de CR, le mail a bien été envoyé à tous les adhérents dont nous avons l'adresse e-mail).

### 2/ Armoire Orange contre la chapelle,

Dans le petit chemin qui permet de relier le local des Petits Chanteurs le long de la chapelle St Joseph, se trouve une "armoire" Orange, ouverte avec de multiples connexions électriques accessibles à tous, ce qui est dangereux pour les nombreux enfants qui peuvent emprunter ce chemin. **CH. Bruyère** va voir avec le responsable "sécurité" au niveau de la paroisse (M. Seemuller) comment remédier à cet état de fait et sécuriser ce passage.

### 3/ Repas de Quartier

Stéphanie rappelle que le **Judi 9 juin**, est organisé à la maison de quartier (10 rue Pierre lescot) **de 18h30 à 21 h** un repas de quartier qui sera également l'occasion d'inaugurer notre nouvelle maison de quartier.

### 4/ Château de la Maye

Des artistes travaillant la pierre sont arrivés en résidence au château de la Maye, dans le cadre de la Biennale de l'architecture et du paysage qui vient de démarrer à Versailles. Cette résidence d'artistes est financée par le fonds de dotation Verrechia, qui est une branche du groupe Verrechia-immobilier, spécialisé dans les résidences de haute qualité en pierre de taille".

### 5/ Piste cyclable début avenue du commerce

Il y a une aberration sur la piste cyclable située du mauvais côté au début de l'avenue du commerce, qui oblige les cyclistes à traverser la rue à la sortie du Rond point du commerce et à nouveau, juste en bas de l'avenue Mirabeau. **F Vicariot** va prendre l'attache de M. Lion ou Mme Defontaines pour faire rectifier cette aberration.

**6/ point non traité en réunion mais bien noté:** D Petit souligne que le Rd Point du croisement Av de Normandie AV Fourcaut de Pavant est dans un état d'abandon lamentable. Il conviendrait de le signaler à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30



François Vicariot Président de l'AHG